



22 V'là ...

Lundi 6 novembre 2017, un probationnaire a été interpellé par la police devant la porte du Service pénitentiaire des Hauts de Seine alors qu'il se rendait à une convocation de son Conseiller.

Ce type d'événement est récurrent en dépit des très nombreuses protestations qu'il soulève de la part des personnels et de leurs représentants syndicaux.

Nous rappelons ici que le Garde des Sceaux saisi par la CGT Insertion Probation d'une interpellation aux abords du SPIP de Loire Atlantique à répondu le 7 août 2015 que :

- « l'incident évoqué ... a été immédiatement porté par la directrice du SPIP, à la connaissance du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Nantes, lequel a pris toutes mesures de nature à en prévenir le renouvellement. Ainsi, les instructions du parquet tendant à ce qu'il ne soit pas procédé à des interpellations à proximité des locaux du SPIP ont été rappelées à l'ensemble des chefs des services d'enquête du ressort dès le 12 mai 2015, dans la perspective de concilier l'efficacité des investigations avec la sérénité et la sécurité qui doivent présider à l'exercice des fonctions des personnels du service pénitentiaire d'insertion et de probation.

Les procureurs de la République veillent, dans l'exercice de la mission de direction de la police judiciaire qui leur incombe en vertu de l'article 12 du code de procédure pénale, à prendre pleinement en considération les impératifs liés aux missions des SPIP, essentiels au bon fonctionnement des services pénitentiaires d'insertion et de probation et plus généralement de la justice pénale ».

Nos derniers échanges avec la direction du SPIP à ce sujet ne nous permettent pas de nous en remettre entièrement à leurs bons soins pour qu'il soit mis un terme à ces pratiques qui mettent en péril l'identité professionnelle des SPIP et la sécurité des agents.

Il nous faut une nouvelle fois nous mobiliser et défendre nos métiers !

Commençons par recenser tous les incidents de cette nature. Nous invitons les agents du SPIP à nous informer de tous les cas d'arrestations de probationnaires survenues au SPIP ces deux dernières années où qui surviendraient à nouveau.

Nanterre le 7 novembre 2017

Sections locales CGT Insertion Probation (tél, 01 41 37 40 20) et SNEPAP FSU (tél, 01 41 3740 57).